



ICAO

**Vingt-Deuxième Réunion du Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en Œuvre (APIRG / 22) et Cinquième Réunion du Groupe Régional de la Sécurité Aérienne pour la Région AFI (RASG-AFI / 5).**

(Accra, Ghana, 29 juillet - 2 août 2019)

---

**Point 3 de l'Ordre du jour : Activités régionales liées aux domaines communs des groupes APIRG et RASG-AFI**

**3.2 RESULTATS DE LA 22ÈME RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN AFI**

*(Présenté par le Secrétariat)*

<b>RESUME</b>	
<p>Ce document de travail présente les résultats de la vingt-deuxième réunion du Comité de pilotage du Plan régional complet de mise œuvre de la sécurité (Plan AFI SC/22), tenue le 15 mai 2019 à Kampala, en Ouganda, lors de la célébration de la Sixième semaine africaine de l'aviation.</p> <p>La réunion est invitée à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Prendre note des informations contenues dans ce document ;</li><li>b) Reconnaître et encourager les efforts déployés par l'OACI dans le cadre de ce programme afin d'améliorer progressivement la sécurité en Afrique ; et</li><li>c) Inviter les États membres d'AFI à maintenir pleinement leur engagement et leur soutien pour la mise en application du Plan AFI et de ses objectifs, y compris les Décisions et Recommandations de la réunion du SC / 22.</li><li>d) Examiner et évaluer les diverses Décisions et Recommandations afin de les inclure ou harmoniser avec les activités pertinentes des programmes de travail de l'APIRG et du RASG-AFI.</li></ul>	
<i>Objectifs Stratégiques</i>	Le présent document de travail se rapporte à l'Objectif Stratégique de Sécurité de l'OACI.

**1 INTRODUCTION**

1.1 Considérant le manque de systèmes efficaces de supervision de la sécurité; du manque d'autorités autonomes de l'aviation civile, du personnel qualifié, etc. le Plan régional complet de mise en œuvre de la sécurité en Afrique (Plan AFI) a été créé et approuvé par la 36ème Session de l'Assemblée de l'OACI et lancé par le Secrétaire général le 1er janvier 2008 afin de résoudre les problèmes liés au manque d'un système de supervision spécifique de la sécurité dans les Etats. Par la suite, en mars 2013, le programme a été élargi pour inclure les domaines

supplémentaires des Services de Navigation Aérienne (ANS), des Aérodomes et des Aides au Sol (AGA) et des Enquêtes sur les Accidents (AIG), tout en maintenant l'accent sur les domaines traditionnels de la Licence du Personnel (PEL), d'Exploitation des Aéronefs (OPS) et de la Navigabilité des Aéronefs (AIR).

- 1.2 Le Plan fournit depuis lors une assistance aux États membres de la région AFI dans le cadre d'une série d'objectifs adaptés à des pays spécifiques. La mise en application effective des plans contribue à une amélioration significative de la sécurité aérienne dans la région.
- 1.3 Les travaux du plan AFI sont dirigés par un comité de pilotage qui se réunit régulièrement pour examiner les progrès réalisés dans la mise en application du programme de travail défini par les décisions et de recommandations de ce comité de pilotage. En conséquence, la vingt-deuxième réunion du plan (Plan AFI SC / 22) s'est tenue le 15 mai 2019 à Kampala, en Ouganda au cours de la célébration de la Sixième semaine de l'aviation de la région AFI.

## 2. DISCUSSION

2.1 La 22eme réunion du comité de pilotage du Plan AFI a examiné l'assistance fournie par le Plan AFI, axé sur le renforcement des capacités de supervision de la sécurité qui a produit des résultats positifs relatifs à l'amélioration la mise en application effective de la supervision en matière de la sécurité, la résolution des défis majeurs liés à la sécurité, la certification des aéroports internationaux, la création et le renforcement des organismes régionaux de surveillance en matière de la sécurité et d'enquêtes sur les accidents et les incidents, ainsi que les formations liées à la sécurité. Grâce à ces activités et aux efforts déployés par les États depuis sa 21eme réunion, le nombre d'États Africains dont le taux de mise en œuvre est supérieur à 60% a augmenté de 10%, passant à 32 États ; le nombre de SSC non résolues a diminué de moitié pour arriver à une SSC par État, la certification de 12 aéroports internationaux dans 11 États membres de la région AFI ; et l'augmentation du nombre d'adhésions au Programme de revue par les Pairs des fournisseurs des services de navigation aérienne (ANSP) de 18 à 35.

2.2 Outre les projets en cours dans les domaines de la certification des aérodomes, des recherches et du sauvetage (SAR), de la revue par les pairs des ANSP, de la mise en œuvre d'un programme national de sécurité et de systèmes de gestion de la sécurité (SSP-SMS), des enquêtes sur les accidents et des fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO), le Comité de pilotage a approuvé des projets d'appui à la mise en œuvre de la gestion de l'information aéronautique (AIM), des ateliers sur l'élaboration de plans nationaux de sécurité de l'aviation et du système intégré de l'OACI pour la détermination des effectifs et la feuille de route pour la formation des inspecteurs de l'OACI (iSTRI).

2.3 Conformément à la Décision du Conseil de l'OACI, C-DEC 214/7, sur la Mise en œuvre de la Déclaration et du Cadre pour un Plan d'Action pour le Développement

des Infrastructures Aéronautiques en Afrique, et à la demande de la 21eme Réunion du Comité de Pilotage du Plan AFI, le Secrétariat du plan AFI a effectué une Analyse des Ecart de l'Infrastructure Aérienne en Afrique. Le rapport de l'analyse des écarts validée lors d'un atelier tenu à Abuja, au Nigeria, du 19 au 21 mars 2019, a été présenté au cours de la 22eme Réunion du Plan AFI.

2.4 L'objectif de l'exercice était de procéder à une évaluation et à une détermination, État par État, de l'état de mise en œuvre des infrastructures aéronautiques sur la base des besoins mondiaux, régionaux et nationaux, en tenant compte des niveaux de trafic, de la demande et des capacités existants. Il devait également servir de base à l'élaboration des plans directeurs régionaux et nationaux de l'aviation, veiller à ce que le développement des infrastructures aéronautiques soit conforme aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et répondre de manière adéquate aux demandes de trafic et de capacité. Le rapport, disponible sur le site Web du Plan AFI (<https://www.icao.int/ESAF/Pages/AvInfra-Africa-GapAnalysis-2019.aspx>) met en évidence les écarts identifiés pour les éléments clés de haut niveau relatifs aux aéroports internationaux, aux services de navigation aérienne et la flotte des compagnies aérienne.

2.5 Les décisions et recommandations suivantes constituent les principaux résultats de la vingt-deuxième Réunion du Comité de Pilotage du Plan AFI :

- a. Il a été demandé au Secrétariat de Plan AFI de finaliser le recrutement du consultant afin que ce dernier élabore un plan stratégique pour appuyer et renforcer les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) en Afrique et organiser une réunion des parties prenantes pour valider le projet de plan stratégique final qui sera présenté à la prochaine réunion ;
- b. Il a été demandé que le Secrétariat, en coordination avec les États bénéficiaires et les partenaires, continue de mettre en œuvre les projets en cours de Plan AFI. Il a été approuvé un nouveau projet AIM qui sera mis en œuvre en coordination avec le Bureau de la Navigation Aérienne (ANB) ;
- c. Il a été demandé que les missions des Equipes de Sécurité des Bureaux Régionaux (ROST) et AFI-CIS soient poursuivies afin d'aider davantage les États à mettre en œuvre leurs Plans d'Actions Correctives (CAP) du Programme Universel des Audits de Supervision de la Sécurité (USOAP) et de résoudre particulièrement la seule préoccupation significative de sécurité (SSC) restante dans la région et d'améliorer les résultats des États affichant de faibles scores en termes de taux de mise en œuvre effective ;
- d. La réunion a encouragé le Président du Conseil et la Secrétaire générale de l'OACI de continuer d'engager, au plus haut niveau, les autorités des États qui ne coopèrent pas avec l'OACI et / ou ne progressent pas suffisamment dans la résolution de leurs défis liés à la sécurité aérienne ;

- e. Il a été demandé au Secrétariat de l'OACI de finaliser et de fournir les documents d'orientation sur les plans directeurs de l'aviation et d'encourager les États et les communautés économiques régionales (CER) à utiliser ces éléments à des fins nationales et régionales ;
- f. Il a été demandé au Secrétariat du Plan AFI de présenter au Conseil de l'OACI les résultats de l'Analyse des écarts de l'infrastructure aéronautique en Afrique de 2019; de la partager avec la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC), la Commission de l'Union Africaine (CUA), les CER et d'autres partenaires, et de coordonner un exercice similaire à long terme sur des projections de 25 ans et de déterminer également les ressources humaines et financières nécessaires pour combler les principales disparités en matière d'infrastructure ;
- g. Il a été approuvé le Projet de la Feuille de Route pour la Formation à l'Aviation pour Afrique, préparé et soumis par l'Association des Organisations Africaines de Formation à l'Aviation (AATO), et a demandé l'association, en collaboration avec le Bureau Mondial de la Formation à l'Aviation (GAT) et d'autres parties prenantes de mettre en œuvre et de continuer d'actualiser la feuille de route ;
- h. Il a été demandé au Plan AFI d'organiser en plus des ateliers et séminaires de formation traditionnels liés à la sécurité, une formation destinée aux cadres afin de renforcer les capacités de leadership de l'aviation ;
- i. Les diverses activités de soutien des partenaires ont été reconnues et il a été recommandé aux partenaires de poursuivre et renforcer la collaboration entre les programmes partenaires afin d'améliorer continuellement la sécurité de l'aviation en Afrique ; et
- j. Le programme de travail et le budget proposés de Plan AFI pour l'année 2019 a été examiné et approuvé ainsi que les ateliers sur les plans nationaux de sécurité de l'aviation et l'ISRI, qui seront menés avec le soutien d'ANB.

### **3. SUITE A DONNER PAR LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note de l'information contenue dans ce document,
- b) Reconnaître et encourager les efforts menés par l'OACI à travers ce programme afin de réaliser un système de sécurité plus performant en Afrique, et
- c) Demander à tous les Etats membre d'AFI de poursuivre leur engagement et appuyer la mise en œuvre du Plan AFI et ses objectifs, y compris les décisions et recommandations de la réunion SC/22.

- d) Examiner et analyser les diverses Décisions and Recommandations afin de les inclure et les harmoniser avec les activités pertinentes contenues dans les programmes des groupes APIRG et RASG-AFI.

\_\_ FIN \_\_